



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juin 1999

**Apprentissage à la Ville de Niort / Prise en charge financière de la
formation en CFA / Désengagement de l'Etat**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99288

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999

Direction Ressources Humaines

**Apprentissage à la Ville de Niort / Prise en charge financière de la
formation en CFA / Désengagement de l'Etat**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

I - RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la convention qu'elle a conclue avec l'EDF, la Ville de Niort a recruté un apprenti préparant au Centre de Formation des Apprentis, de la Chambre des Métiers, un CAP Electricité.

Jusqu'à une date récente, l'Etat prenait en charge financièrement le coût de la formation en CFA des apprentis recrutés dans le secteur public (par le biais d'une subvention à la Région).

Or, par courrier en date du 19 Octobre 1998, le Président du Conseil Régional informe la Ville de Niort du désengagement de l'Etat.

Sollicité sur ce point, le Préfet confirme que l'Etat laisse aux employeurs publics les coûts de formation des apprentis en CFA.

II - DISPOSITIF

Le CFA de la Chambre des Métiers demande à la Ville de Niort, par convention ci-jointe, de lui verser 12.000 F au titre de la formation de l'apprenti électricien.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Formation des Apprentis de la Chambre des Métiers.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)